



COMPTE-RENDU

FO
la force syndicale **DGFIP**

Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

CTR du 28 novembre 2014 : Emplois – Budget

Ce CTR, convoqué à 8 h 30 compte tenu de l'ordre du jour très chargé, présidé par le Directeur Général du moins une partie de la matinée, a donné lieu à des échanges surréalistes en début de séance. En effet, refusant de fournir un motif clair à la non tenue du CTR initial, comme d'accéder à notre demande d'inversion de l'ordre du jour partagé par 2 autres organisations syndicales au motif que les demandes n'étaient pas unanimes, le Directeur Général s'est empêtré dans des explications qui n'en étaient pas et nous avons pu constater sa vision toute particulière du dialogue social et de la représentativité. En effet, si demain, nous sommes contraints de déposer des demandes unanimes pour avoir des réponses, le dialogue risque de devenir compliqué et surtout très formel. Nous nous sommes permis de lui faire remarquer qu'il avait de la représentativité une appréciation à géométrie très variable en fonction de ce qui l'arrange.

Ainsi, ses réponses aux questions posées par **F.O.-DGFIP** s'agissant des deux rapports qu'il a demandés (voir déclaration liminaire) ne nous ont convaincus ni de sa sincérité, ni du caractère inoffensif, selon lui, de ces deux enquêtes. Il est normal, selon son analyse, de demander aussi bien à l'IGF qu'à ses services de réfléchir à des simplifications (ce que nous ne lui contestons nullement) sans pour autant en informer les représentants des personnels. Sur ce dernier point, nous avons une autre conception d'un dialogue social de qualité et considérons au contraire que les deux côtés de la table doivent être au même niveau d'information pour des échanges un minimum constructifs. À travers ses explications embarrassées, le Directeur Général est plutôt apparu comme quelqu'un qui s'était fait prendre les doigts dans le pot de confiture et dont la qualité du dialogue est le cadet de ses soucis. La suite des discussions nous a confortés dans notre analyse.

Budget emplois

À partir de janvier 2015, le BOP (Budget Opérationnel de Programme) ne sera plus éclaté au niveau des délégués du Directeur Général qui seront désormais responsables d'unité opérationnelle (RUO) d'un BOP unique constitué au niveau de l'administration centrale. Cette nouvelle disposition anticipe la réforme territoriale qui ne sera pas sans conséquence sur la configuration du réseau de la DGFIP. Non content d'avoir refusé l'inversion de l'ordre du jour, le Directeur Général a aussi joué la montre en répondant longuement à toutes les questions y compris à celles que nous n'avions pas posées. Pour notre part, nous n'avons pas souhaité nous lancer dans une discussion de marchands de tapis, en matière de localisation des suppressions d'emplois : toutes les missions nécessitent des moyens et la plupart des services sont exsangues.

Nous lui avons tout de même fait remarquer l'indigence des documents de travail qui, encore une fois, ne placent pas les représentants syndicaux dans une situation favorable à des échanges de bonne qualité. Il n'en demeure pas moins que le budget est amputé de 26 millions d'euros, soit une baisse de 2 % par rapport à la prévision d'exécution de 2014. Cette répartition de la baisse étant inégale selon les secteurs d'activité, le budget informatique enregistre une réduction de 15 % et, le hasard faisant bien les choses, cette amputation de crédits correspond aux économies escomptées en matière de frais de réseau, compte tenu de l'appui prévu sur le réseau interministériel pour les transports de données IP en métropole. Là encore, la discussion a atteint des sommets d'incohérence quand nous avons fait observer qu'une telle baisse n'était pas à la hauteur de l'ambition affichée de la DGFIP d'être une administration numérique de référence. Il nous a été répondu

que certains travaux, notamment de développement, allaient être ré-internalisés, ce qui générerait des économies. Comment notre administration, après nous avoir expliqué pendant des années que « l'externalisation » coûtait moins cher peut-elle nous assurer aujourd'hui faire des économies en ré-internalisant ? Pour **F.O.-DGFIP**, nous nous félicitons de cette « réinternalisation » que nous appelons de nos vœux mais nous avons toutefois émis des réserves sur le manque de moyens, car les suppressions d'emplois ont aussi impacté les services informatiques.

Le Directeur Général a convenu que certains projets aboutiraient peut-être un peu moins vite, voire pas du tout sans toutefois nous préciser lesquels et nous a invité à venir discuter des solutions à mettre en œuvre en matière de simplification dans tous les domaines afin d'absorber les suppressions d'emplois, invitation que nous avons déclinée pour part.

Nous considérons en effet, qu'il ne relève pas de notre mandat d'indiquer à la Direction Générale à quel endroit simplifier et donc cibler les suppressions d'emplois et à terme les abandons de missions. Pour **F.O.-DGFIP**, en effet, il n'existe pas d'un côté les missions nobles et de l'autre des missions moins connues et moins médiatisées, ce qui justifierait que les moyens qui y sont attribués soient en constante diminution. Toutes les missions de la DGFIP ont une utilité sociale et économique.

F.O.-DGFIP s'est exprimé contre le projet de budget et les suppressions d'emplois.

DCST (Direction des créances spéciales du Trésor)

Un projet d'arrêté modifiant les attributions de la DCST était soumis pour avis. Il s'agit d'assurer la prise en charge et le recouvrement de certaines créances par un comptable unique, le DCST, afin d'offrir un service de meilleure qualité à des ordonnateurs spécifiques : à titre d'exemple, titres de perception de l'ANFR, titres de perception résultant de sanctions administratives prononcées par la DGCCRF ou de sanctions financières prononcées par l'Agence nationale de sécurité du médicament soit au total près de 60 000 titres. Cette décision redonne à la DCST des compétences qui lui avait été retirées, à l'époque, contre l'avis exprimé par F.O.. Il est parfois agréable de constater que nous avons raison, trop tôt, certes, mais raison tout de même. Compte tenu d'un solde net de seulement 2 emplois transférés à la DCST pour 60 000 titres supplémentaires, la délégation **F.O.-DGFIP** s'est abstenue lors du vote.

DIRCOFI : on poursuit la frénésie d'expérimentations.

Il s'agit, à titre expérimental, de confier le recouvrement des impositions résultant d'une procédure de rectification ou d'imposition d'office engagées par la DIRCOFI Île de France et la DIRCOFI Est à des PRS dédiés.

Deux scénarios seraient expérimentés :

Le recouvrement des impositions concernant des redevables ayant leur domicile ou leur siège social dans le ressort de la DIRCOFI Est serait confié au PRS de Nancy.

En Île de France, le recouvrement des impositions résultant des contrôles concernant des redevables domiciliés sur le département des Hauts de Seine par les brigades de vérification de la DIRCOFI serait confié au PRS de Nanterre.

Les créances de TP /CFE/IFER seraient exclues du champ de l'expérimentation et demeurerait de la compétence des SIE. Ce dernier point illustre le caractère incohérent de ce type d'expérimentation en totale opposition avec le principe de l'interlocuteur fiscal unique sur lequel s'est appuyée l'administration pour justifier la fusion.

Toute latitude serait laissée aux directions locales siège des PRS s'agissant des moyens nécessaires pour absorber ce transfert de compétence. Compte tenu des suppressions d'emplois programmées, cela risque d'être un exercice compliqué.

Pour mémoire, deux expérimentations prévues dans le champ des DIRCOFI Sud Est et Nord n'ont toujours pas été mises en route compte tenu du rejet par le Conseil d'État des projets d'arrêtés. On assiste depuis quelque temps à une frénésie d'expérimentations dans la sphère du contrôle à l'instar du transfert de 5 ETP sur 6 de la brigade d'Alençon à la DIRCOFI Ouest, qui préfigure une régionalisation rampante de nombreuses missions de la DGFIP.

La délégation **F.O.-DGFIP** a voté contre ce projet.

Mutualisation des fonctions « budget-achats » et « formation professionnelle dans les DISI ».

La Direction Générale se propose de créer en janvier une plate-forme de services partagés « budget –achats » de 12 agents à la DISI Paris-Champagne en partenariat avec la DISI Est.

En cours d'année 2015, la DISI Sud Ouest constituerait celle destinée à la « Formation professionnelle » en partenariat avec la DISI centre. Aucun transfert d'emplois n'est prévu à ce stade, les agents actuellement en charge de ces missions dans l'ensemble des DISI n'ont reçu aucune garantie et seraient reçus en vue d'exercer d'autres missions au sein de leur DISI d'affectation. La situation des emplois ne serait

examinée qu'au moment de la généralisation dont l'administration ne s'est pas assurée qu'elle était possible. Devant le flou de ce projet, nous nous sommes abstenus.

GPEEC : (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences).

À ce stade, cet exercice ne concerne que les cadres supérieurs et est destiné à alléger les états-majors. Ainsi, le calibrage des cadres supérieurs exerçant leurs fonctions dans les Directions Régionales ou Départementales devrait être revu à la baisse. Des exemples type d'organigrammes directionnels en fonction de la catégorie de la Direction nous ont été présentés. C'est la fin du « carré magique » de la fusion comprenant un directeur et 3 directeurs adjoints chargés respectivement du pôle fiscal, du pôle Gestion Publique et du pôle transverse. Il n'existera plus que deux gros blocs : métiers et transverse. Selon la Direction Générale, ce changement a pour objectif le renforcement des niveaux de responsabilité et la sédimentation d'une culture commune et faire en sorte que des emplois de chaque grade soient accessibles dans toutes les directions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui s'agissant des AFiP dans les directions de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie. Sans faire de procès d'intention à la Direction, force est de constater que ce projet est surtout dicté par des considérations budgétaires. Il suffit de se pencher sur le volume des emplois d'IDiv supprimés en 2015 et sur le calibrage de leur nombre dans les futurs organigrammes directionnels pour se faire une idée assez précise des rares possibilités de promotions internes futures des inspecteurs et par un effet de cascade pour l'ensemble des agents quelle que soit leur catégorie. Sans revenir sur les nouvelles conditions d'accès aux postes de catégorie C1 et aux suppressions programmées de postes comptables de catégorie C4 voire C3 (Cf. comptes rendus des CAP de mutation IDiv sur le site), la carrière de comptable ne sera, à terme, encore moins accessible.

Ce sujet était présenté pour information et la Direction Générale n'a pas résisté à une provocation douteuse en répondant à notre intervention qu'elle était prête à discuter des postes C4, à la condition que nous lui indiquions quels postes de catégorie C3 et C2 seraient sacrifiés à la place.

Organisation du travail dans les SIE.

Ce point figurait également pour information à l'ordre du jour. Pour mémoire, cette question a fait l'objet le mois dernier d'un groupe de travail

inachevé (voir compte rendu du 7 octobre sur le site). Il s'agit d'offrir 3 modèles possibles d'organisation des SIE aux directions locales qui auraient toute latitude pour décider des expérimentations. Ce projet est le résultat de réflexions menées dans le cadre de la démarche stratégique et dont les organisations syndicales n'ont été informées que lors du GT d'Octobre. Les expérimentations vont débiter au 1^{er} semestre 2015 et un bilan en sera dressé en 2016. La délégation FO a réitéré son opposition à ce projet qui masque à peine l'objectif inavoué de la Direction Générale de rayer, à terme, de la carte 60 % des SIE.

Questions diverses :

La délégation **F.O.-DGFIP** a abordé successivement :

Les difficultés ressenties par les agents de catégorie A ayant changé de filière dans le cadre de la « défiliariation » des mouvements. La formation d'adaptation à l'emploi n'est pas à la hauteur des enjeux et, de plus, les objectifs fixés à ces collègues ne tiennent aucun compte du fait qu'ils sont en formation. On souhaiterait décourager le changement de filière qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Nous sommes ensuite revenus sur plusieurs courriers adressés au Directeur Général par le Syndicat restés sans réponse à ce jour s'agissant notamment des évaluateurs du Domaine, des adjoints en postes comptables dont la fonction n'est pas valorisée dans le régime indemnitaire et enfin de l'obligation que font certains départements à des inspecteurs, agents comptables en adjonction de service de prendre des congés pour se rendre dans leurs agences comptables.

En réponse, l'administration a indiqué qu'un nouveau GT Domaine serait programmé le 15 décembre et qu'un rappel serait adressé aux directions locales s'agissant des agents comptables, afin d'en finir avec les tracasseries dont certains font l'objet.

F.O.-DGFIP a réitéré sa revendication à propos de la nécessaire valorisation de la fonction d'adjoint.

Enfin, l'ensemble des organisations syndicales est intervenu pour rappeler les engagements ministériels concernant le relogement du Centre des Finances de Morlaix dont l'administration nous a assuré qu'ils seraient tenus.

La séance a été clôturée à 14 h 35.